

La lettre de l'Eco-compteur – 2^{ème} semestre 2007

Interview de
M. Jo BROHAN,
Conseiller Général du Morbihan et Président de la Commission Infrastructures
et Aménagement du Territoire

- **Le département du Morbihan a décidé fin 2006 la mise en place de dispositifs de comptages pour piétons et vélos, pouvez-vous nous expliquer ce qui a motivé cette décision?**

La démarche engagée par le département du Morbihan s'inscrit dans la démarche de développement durable et dans le contexte d'évolution des déplacements dits doux et alternatifs à la route (les piétons, les vélos, mais aussi les rollers, les VTT, les cavaliers).

En guise d'exemple, le Conseil Général a décidé d'investir à terme près de 2 millions d'euros par an pour le développement du "plan vélo départemental", qui fera l'objet d'un toilettage d'ici 2009. Il prévoit un développement d'un parc de près de 750 km de voies toutes confondues dans le Morbihan, y compris chemins de halage le long des canaux, à échelle des 10 ans.

L'importance des chiffres sur telles ou telles sections déjà aménagées pourrait influencer les investissements sur certains secteurs, voire les types d'aménagement.

Le Conseil Général a engagé depuis quelques décennies une politique en faveur des espaces naturels sensibles et au niveau des chemins de randonnée. Les chiffres sont aujourd'hui une source nécessaire pour orienter au mieux cette politique.

Une vaste démarche de concertation s'est développée au sein des services techniques du Conseil Général (espaces naturels, routes, voies navigables)

La première partie de la démarche a consisté par un travail de terrain, au recensement des sites ou itinéraires représentatifs, et à la détermination du type de comptage envisagé.

Celle-ci a abouti en début d'année 2007, à la passation d'un marché public pour la fourniture de plus de 40 dispositifs de comptage, marché attribué à la société ECO-COMPTEUR.



➤ **Avec un tel parc de compteurs, qui vous place en tête au niveau national, comment comptez vous exploiter au plus juste les données?**

Il est vrai que le territoire départemental est vaste (environ 120 sites espaces naturels pour plus de 3 000 ha, répartis essentiellement sur la frange littorale, et plus de 750 km de vélo-routes / voies vertes à terme sur l'ensemble du département).

Nous avons donc décidé une fréquence de relevés de l'ordre de 3 par an : un relevé avant la saison estivale en juin, un relevé après cette même saison, en septembre/octobre et un relevé au sortir de l'hiver en janvier/février, pour vérifier le bon fonctionnement des dispositifs.

Même si cette démarche sur le terrain peut s'avérer contraignante compte tenu de l'étendue géographique, elle est néanmoins nécessaire, s'accompagnant ainsi d'une démarche de maintenance des appareils. Il est évident qu'une évolution à court terme par relevé satellite en temps réel, telle que vous la préparez s'avérera tout à fait avantageuse pour un parc comme le nôtre.

Ensuite, les données relevées sont disponibles sur un serveur informatique au sein du Conseil Général, pour les directions et acteurs concernés, et elles sont facilement utilisables pour être éventuellement fournies à nos différents partenaires qui ont d'ailleurs été informés de notre démarche (communes, communautés de communes, acteurs du tourisme, associations diverses...).

Ces données seront synthétisées dans un bilan annuel (comme les comptages routiers) et pourront faire l'objet de parutions, dans le journal mensuel du Département par exemple, et des ouvrages spécifiques sur la randonnée, les sites naturels et le vélo en général.

➤ **Plus précisément, quelle est la vocation de ces chiffres, vont-ils influencer sur certains choix d'aménagement ?**

Différentes infrastructures des politiques du Conseil Général sont concernées par le retour des chiffres de ces compteurs :

- *Les itinéraires de randonnées pédestres,*
- *Les vélo-routes,*
- *Les voies vertes,*
- *Les pistes cyclables,*
- *Les chemins de halage le long des canaux*

Les principaux partenaires seront les collectivités ou organismes promoteurs du développement du tourisme et des loisirs dans le Morbihan : le Comité Départemental du Tourisme, le Comité Régional du Tourisme, mais aussi tous les acteurs partenaires et promoteurs de ces types de déplacements : collectivités locales, région, départements limitrophes pour assurer les continuités d'itinéraires et d'aménagements...

Le résultat des comptages permettra également de définir ou d'orienter notre politique des déplacements : le vélo et les chemins de randonnées s'inscrivent-ils dans le développement du tourisme ou doivent ils être de véritables vecteurs de déplacement, donc alternatifs à la route pour certaines portions ou sections du territoire?

Imaginerions-nous un jour pouvoir relier tous les espaces entre eux par ces modes alternatifs de déplacements, aller en vélo au collège en toute sécurité? Aujourd'hui l'investissement en infrastructures neuves du Conseil Général porte essentiellement sur le réseau hors agglomération.



Le réseau cyclable en agglomération est porté par les structures intercommunales ou les villes. Les interactions sont indispensables et ces chiffres vont permettre de mesurer les efforts et les besoins prioritaires, même si l'objectif premier du département est de pouvoir assurer un équilibre du territoire.

Les objectifs seront divers et variés selon l'aménagement.

En matière d'espaces naturels protégés, ces comptages, qu'ils soient fixes ou ponctuels, seront très intéressants pour évaluer la fréquentation des sites, anticiper l'érosion par exemple, éviter les sur-fréquentations qui pourraient nuire à la faune et la flore et adapter rapidement les mesures de protections adéquates (clôtures, ganivelles, barrières...). Les variations saisonnières ainsi enregistrées permettront également de prévoir des aménagements uniquement ouverts en période de forte affluence (nouveaux chemins, zones de stationnement...).

En matière de politique vélo, l'interprétation de ces comptages est quelque peu différente. En effet, la mise en place de comptages sur une voie partiellement aménagée par exemple va déterminer la nature des aménagements principaux à réaliser (largeur de voirie, revêtement en fonction des principaux usagers...). Sur une infrastructure déjà existante, le taux de fréquentation permettra de définir un niveau de service adapté (mise en place d'équipements et de services complémentaires tels que les relais rando, relais vélos, informations touristiques...).

Nous voyons donc clairement que ces données de comptage seront un outil d'aide à la décision, pour la justification d'investissements, pour convaincre différents partenaires de la nécessité d'un aménagement, et ainsi aménager en fonction des besoins réels.

Les premiers compteurs mise en place en avril 2007 nous donnent déjà de ce point de vue, des résultats tout à fait significatifs.

Une campagne d'information et de communication, après la mise en place définitive de ces Eco-compteurs et les premiers résultats sera organisée courant octobre 2007, sur un site commun aux chemins de randonnée et sur les voies vertes ou cyclables.

Pour tout contact :

Direction Générale des Infrastructures et de l'Aménagement du Territoire

Direction des espaces agricoles environnement et cadre de vie : Mme Christine BONFIGLIO (responsable service espaces naturels sensibles) au 02 97 54 83 00

Direction des routes : M. Xavier DOMANIECKI (directeur des routes et plan vélo) ou Gilles BAUDIC au 02 97 54 83 60